

## Procédure à suivre en cas d'accident – Assurance Ethias

### Si votre enfant est victime d'un accident dans le cadre scolaire :

Un certificat médical vierge est remis à l'élève, à ses parents, ou à la personne l'accompagnant si celle-ci doit être emmenée chez le médecin ou à l'hôpital.

La direction de l'école se charge de compléter une déclaration d'accident. Une fois celle-ci envoyée chez Ethias, un document vous est remis vous informant de la bonne réception de la déclaration auprès de la compagnie d'assurances, du numéro de dossier à rappeler lors de toute correspondance ainsi que des coordonnées du gestionnaire.

**Il est impératif pour l'école de recevoir en retour le plus rapidement possible :**

- **Le document « Certificat médical » dûment complété et signé par le médecin ayant examiné la victime**, ce dernier étant en effet indispensable à la gestion du dossier. Ce document est transmis par la direction à la compagnie d'assurance. La déclaration enregistrée n'est valable qu'à la réception dudit certificat médical.

**Il est impératif pour Ethias de recevoir en retour le plus rapidement possible :**

- **Le « document à compléter et à signer par la victime ou ses parents »**. Ce document est complété avec :
  - une vignette de la mutualité du titulaire
  - le numéro de compte bancaire sur lequel l'intervention de l'assureur doit être versée.

Toutes les autres pièces afférentes à l'accident (frais de médecin généraliste ou spécialiste, de pharmacie,... ainsi que les attestations de remboursement de votre mutualité) doivent être envoyées par vos soins à :

<p style="text-align: center;"><b>Ethias</b> <b>Rue des Croisiers, 24</b> <b>4000 LIEGE</b></p>
---

A défaut, ces frais ne pourront bien entendu vous être remboursés.

Afin d'accélérer la gestion de votre dossier nous vous rappelons que vous devez rappeler la référence du dossier lors de l'envoi de vos documents.

La direction de l'école reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire souhaité.